

MAIRIE de MARILLET
COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 30/01/2021 à 10h00

PRESENTS: Ghislaine LESAUVAGE, Michel de CASTELLAN, Sylvie REBIFFE, Bernard CAPEL, Danièle CHEVREAU, Marie-Astrid de CASTELLAN, Cécile de FOUGEROLLE, Thierry FRELAND, Marc LESAUVAGE, Sylvie SAMACOIT, Nicolas TALON.

Secrétaire de séance : Sylvie Rebiffé

Intervenante : Mme Sophie COULAY, responsable du Service Finances de la Communauté de Communes du Pays de La Châtaigneraie

Approbation du compte-rendu du conseil du 19 décembre 2020

Le compte rendu est approuvé sans réserve.

Mme le Maire demande s'il est possible d'ajouter le point "convention Sydev". Cette demande est acceptée par le Conseil.

I. DELIBERATIONS ET DOSSIERS EN COURS

1) Finances - Approbation du compte de gestion 2020

Vu les résultats du Compte administratif 2020 – budget principal,

Considérant que le rapprochement des comptabilités de l'administrateur des deniers publics et du gestionnaire de ceux-ci ne fait apparaître aucune différence et qu'elles sont donc conformes entre elles,

Où l'exposé du Maire,

Il est proposé au conseil municipal :

- D'approuver l'exposé du Maire,
- D'adopter le compte de gestion 2020 – budget principal du Receveur, tel que présenté ci-dessous :

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
Recettes			
Prévisions budgétaires totales (a)	161 800,50	134 826,12	296 626,62
Titres de recette émis (b)	133 483,33	116 073,77	249 557,10
Réductions de titres (c)			0,00
Recettes nettes (d = b - c)	133 483,33	116 073,77	249 557,10
Dépenses			
Autorisation budgétaires totales (e)	161 800,50	134 826,12	296 626,62
Mandats émis (f)	38 216,43	68 751,16	106 967,59
Annulations de mandats (g)		45,79	45,79
Dépenses nettes (h = f - g)	38 216,43	68 705,37	106 921,80

Résultat de l'exercice			
(d - h) Excédent	95 266,90	47 368,40	142 635,30
(h - d) Déficit			

Après délibération, le Conseil a décidé à l'unanimité :

- d'approuver l'exposé du Maire,
- d'adopter le compte de gestion 2020 – budget principal du Receveur, tel que présenté ci-dessus,
- d'autoriser Madame le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

2) Finances - Approbation du compte administratif 2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L2121-31 ;

Vu les résultats du compte de gestion 2020 – budget principal du Receveur ;

Considérant qu'après la présentation des comptes, le Maire a quitté la séance du Conseil avant l'approbation du Compte administratif ;

Où l'exposé de l'adjoint,

Il est proposé au conseil municipal :

- d'élire comme président de séance, M. de Castellan, adjoint,
- d'approuver l'exposé de l'adjoint,
- d'adopter, hors la présence du Maire, ayant quitté la salle au moment du vote, le compte administratif 2020 – budget principal et ses annexes, tel que joint en annexe à la présente délibération,

	CA 2020 - BUDGET COMMUNAL	
	Dépenses	Recettes
Fonctionnement		
Charges à caractère général	19 970,79	
Charges de personnel et frais assimilés	12 969,37	
Atténuation de produits	4 888,45	
Autres charges de gestion courante	24 989,86	
Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 886,90	
Impôts et taxes		82 931,44
Dotations, subventions et participations		28 534,36
Autres produits de gestion courante		4 370,92
Produits financiers		0,00
Produits exceptionnels		237,05
Excédent reporté		44 777,12
Total fonctionnement	68 705,37	160 850,89
Investissement		
Bâtiments communaux	0,00	0,00
Matériel	0,00	0,00
Collection et œuvre d'art	0,00	0,00
Voirie	38 216,43	36 618,84

Emprunts et dettes assimilées	0,00	
Déficit d'investissement reporté	22 620,30	
Excédent de fonctionnement capitalisé		62 545,54
Dotations, fonds divers et réserves		28 432,05
Opérations d'ordre de transfert entre sections		5 886,90
Total investissement	60 836,73	133 483,33
Total Budget général	129 542,10	294 334,22

Après délibération, le Conseil a décidé à l'unanimité :

- d'élire comme Président de séance M. de Castellan, 1^{er} adjoint,
- d'approuver l'exposé de l'adjoint,
- d'adopter, hors la présence du Maire, ayant quitté la salle au moment du vote, le compte administratif 2020 – budget principal et ses annexes, tel que joint en annexe à la présente délibération,
- d'autoriser Madame le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3) Finances - Vote du budget primitif 2021

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'adopter le Budget Primitif 2021, tel que figurant en annexe de la présente délibération,
- d'autoriser le Maire à signer tous actes y afférant.

	BP 2021 - BUDGET COMMUNAL	
	Dépenses	Recettes
Fonctionnement		
Charges à caractère général	50 310,00	
Charges de personnel et frais assimilés	19 330,00	
Atténuation de produits	4 900,00	
Autres charges de gestion courante	33 100,00	
Charges financières	0,00	
Charges exceptionnelles	300,00	
Virement à la section d'investissement	68 765,52	
Opérations d'ordre de transfert entre section	6 500,00	
Produits des services du domaine et ventes diverses		300,00
Impôts et taxes		57 900,00
Dotations, subventions et participations		28 330,00
Autres produits de gestion courante		4 230,00
Produits exceptionnels		300,00
Résultat reporté		92 145,52
Total fonctionnement	183 205,52	183 205,52
Investissement		
Bâtiments communaux	7 000,00	0,00

Eglise	85 500,00	59 300,00
Matériel	3 500,00	0,00
Collection et œuvre d'art	0,00	0,00
Voirie	117 412,12	0,00
Résultat reporté	0,00	72 646,60
Dotation, fonds divers et réserves		6 200,00
Excédent de fonctionnement capitalisé		0,00
Virement de la section d'investissement		68 765,52
Opérations d'ordre de transfert entre section		6 500,00
Opérations patrimoniales	3 600,00	3 600,00
Total investissement	217 012,12	217 012,12
Total Budget général	400 217,64	400 217,64

Après délibération, le Conseil a décidé à l'unanimité :

- d'adopter le budget primitif 2021, tel que figurant en annexe de la présente délibération,
- d'autoriser Madame le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

4) Ressources Humaines – Approbation du tableau des effectifs mis à jour

Vu la délibération en date du 10 avril 2018 modifiant le tableau des effectifs ;

Considérant les mouvements de personnel intervenus depuis la dernière mise à jour du tableau des effectifs ;

Tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2021 :

Grade	Cat.	Emploi	Pourvu ou vacant	Temps de travail	Délibération créant le poste
Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} classe	C	Secrétaire de mairie	Vacant	15h/sem	2017D38
Adjoint technique	C	Agent de nettoyage	Pourvu Tit.	6h/mois	2011D18

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver le tableau des effectifs tel que présenté ci-dessus ;
- d'autoriser le Maire à signer tous actes afférents.

5) Commande publique – Restauration de la toiture et de la zinguerie de l'église Saint Pierre

Vu la délibération du Conseil municipal du 12 septembre 2020 qui approuve l'opération de rénovation de la toiture de l'église Saint Pierre de Marillet ;

Vu l'article 142 de la loi n°2020-1525 du 7 décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'action publique publiée au journal officiel le 8 décembre 2020 qui dispose que : « Jusqu'au 31 décembre 2022 inclus, les acheteurs peuvent conclure un

marché de travaux sans publicité ni mise en concurrence préalables pour répondre à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 100 000 € hors taxes » ;

Considérant que l'offre de l'EIRL BOUCHERIT (3 route de Fontaine, 85 200 MONTREUIL) relative à la restauration des toitures de l'église Saint Pierre s'élève à 69 736.26 € HT

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- d'approuver l'attribution du marché relatif à la restauration des toitures de l'église Saint Pierre de Marillet sans publicité ni mise en concurrence préalables pour un montant de 69 736.26 € HT à l'EIRL BOUCHERIT, 3 route de Fontaines, 85 200 MONTREUIL ;
- d'autoriser le Maire à prendre et signer tous actes afférents.

6) Convention SYDEV – Maintenance éclairage public

Madame le Maire présente la Convention à signer avec le SyDEV au titre de la contribution annuelle pour les travaux de maintenance d'éclairage public 2021 – Code affaire : N.EP.136.21.001. Celle-ci définit les modalités techniques et financières.

La contribution de la Commune s'élève à 748.40€.

Après avoir entendu l'exposé et après délibération, le Conseil décide :

- d'accepter les conditions de la convention,
- d'autoriser Madame le Maire à signer la convention et tout document y afférent.
-

II. QUESTIONS DIVERSES

1) Travaux d'entretien de voirie

Fin février, les membres de la commission voirie feront le point des travaux à prévoir.

Madame le Maire signale au Conseil que la voie communale VC 201 qui mène de la rue Gouraud à la Blanchardière, est dégradée par l'écoulement régulier des eaux de pluies provenant des vergers de la Farferie. Madame le Maire informe le Conseil que contact sera pris avec l'exploitant pour tenter de remédier à ce désordre.

Concernant la sécurisation du pont de la D19, l'Agence Routière Départementale est venue constater : d'une part, la vitesse trop rapide à laquelle roulent les véhicules (80 km/h), d'autre part l'insécurité du pont pour les piétons, notamment pour les enfants qui empruntent tous les jours ce trajet pour rejoindre le transport scolaire sur la D89. Plusieurs solutions pour la réduction de la vitesse sont proposées, nous attendons les conclusions de l'agence.

2) Subventions accordées

L'état des demandes sera bouclé pour le conseil de mars au cours duquel le vote

interviendra.

3) Cotisations et adhésions à différents organismes

Madame le Maire informe le Conseil qu'ont été accordés :

- 40 € en faveur du C.A.U.E.(Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement)
- 118 € pour la cotisation à l'AMPCV (Association des Maires et Présidents de Communautés de Vendée)

Le Conseil est également favorable sur le principe que la commune adhère, pour 150 €, à l'ANCPEN (Association Nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturnes). La commune devra cette année renouveler sa demande de label "Village étoilé" auprès de cette association.

4) Achat de petit matériel

Madame le Maire informe le Conseil qu'une tondeuse permettrait à l'agent "Multiservices" de faire un entretien efficace des surfaces enherbées de la commune, le Conseil donne son accord pour l'achat éventuel.

Il est également prévu le changement d'éclairage plafonnier dans le bureau d'accueil de la mairie par des leds, plus adaptées et économiques.

5) Haies Bocagères

Dans le cadre de l'opération initiée par la Communauté de Communes du Pays de La Châtaigneraie, le Conseil est favorable à l'achat dans un premier temps de 500 mètres de haies bocagères, qui seront plantées en bordure de chemins pédestres et du terrain communal qui se trouve à l'angle de la rue de l'Herbergement/VC201.

L'élagage des arbres bordant le terrain communal le long de la RD 19 est également prévu.

6) Assainissement collectif

Madame le Maire informe le Conseil que la commune de Faymoreau a pris contact avec elle afin de savoir si la collectivité pouvait être intéressée par la réalisation d'un assainissement collectif à La Blanchardière.

Afin de pouvoir apporter une réponse en toute connaissance de cause, Madame le Maire précise qu'elle va contacter le technicien départemental et l'inviter à nous donner, lors d'une réunion (publique si nous y sommes autorisés) toutes précisions sur une telle réalisation, coût, contraintes, etc. A noter qu'une étude de zonage a déjà été faite dans ce hameau en 2002.

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée à 12h15.

Le prochain Conseil aura lieu le samedi 6 mars 2021.